

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit : Huile Nautic & Deck**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs : Ménages privés / public général / consommateurs

· **Emploi de la substance / de la préparation** : Entretien du bois

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

· Producteur/fournisseur :

SAS Sophie et Guillaume Le Penher-DesignLab

Marque commerciale : Sol-éco, La solution écologique

26 avenue de Couëly

Domaine de Carheil 44630 PLESSÉ-FRANCE

Email : solution.eco@gmail.com

Tel : +336 63 73 46 72

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence +44 1235 239670 - Europe - Service multilingue 24/7

Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245

Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500

Suisse : 145

Depuis l'étranger : Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h : +41 44 251 51 51

www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :



GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement : Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

(R)-p-mentha-1,8-diène

· Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % .

· Résultats des évaluations PBT et vPvB :

· PBT : Non applicable.

· vPvB : Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information complémentaire disponible

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description** : Préparation : composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 8001-20-5	Huile de Tung	50-100%
EINECS: 232-272-3		
CAS: 5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	25-<50%
EINECS: 227-813-5	⚠ Flam. Liq. 3, H226;	⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1,
Numéro index: 601-096-00-2 H400 (M=1);	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
RTECS: GW 6360000		
Reg.nr.: 01-2119529223-47		

SVHC Aucun

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Après inhalation** :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux** :

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion** : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers :

· **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Le produit constitue, avec l'eau, une couche glissante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Pour les non-secouristes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Pour les secouristes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions :



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun** : Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage** : Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire :**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**



Gants de protection

· **Matériau des gants :** Nitrile

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique :**

Liquide

· **Forme :**

Liquide

· **Couleur :**

Jaunâtre

· **Odeur :**

Caractéristique

· **Seuil olfactif :**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation :**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :**

173 °C (CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène)

· **Inflammabilité :**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure :**

0,7 Vol % (CAS : 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène)

· **Supérieure :**

6,1 Vol % (CAS : 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène)

· **Point éclair :**

>100 °C.

· **Température d'auto inflammation :**

255 °C (CAS : 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène)

· **Température de décomposition :**

Non déterminé.

· **pH**

Mélange non polaire/aprotique.

Non déterminé.

· **Viscosité :**

· **Viscosité cinématique :**

Non déterminé.

· **Dynamique :**

Non déterminé.

· **Solubilité :**

· **l'eau :**

Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C :**

2,3 hPa (CAS : 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

· Densité et/ou densité relative		
· Densité à 20 °C :	0,9089 g/cm ³	
· Densité relative :	Non déterminé.	
· Densité de vapeur :	Non déterminé.	
· 9.2 Autres informations :		
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité		
· Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.	
· Teneur en solvants :		
· COV (CH) :	30,00 %	
· Changement d'état		
· Taux d'évaporation :	Non déterminé.	
· Informations concernant les classes de danger physique		
· Substances et mélanges explosibles		néant
· Gaz inflammables		néant
· Aérosols		néant
· Gaz comburants		néant
· Gaz sous pression		néant
· Liquides inflammables		néant
· Matières solides inflammables		néant
· Substances et mélanges autoréactifs		néant
· Liquides pyrophoriques		néant
· Matières solides pyrophoriques		néant
· Matières et mélanges auto-échauffants		néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau		néant
· Liquides comburants		néant
· Matières solides comburantes		néant
· Peroxydes organiques		néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux		néant
· Explosibles désensibilisés		néant

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** :
- **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** : Pas de produits de décomposition dangereux connus

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :
CAS : 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène
Oral LD50 4.400 mg/kg (rat)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien** : Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** :
CAS : 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène
LC50 96h 0,72 mg/l (fish)
EC50 48h 0,36 mg/l (daphnia)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT** : Non applicable.
- **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

· **Remarque :**

Très toxique chez les poissons.

Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

· **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP13 Sensibilisant

HP14 Écotoxique

· **Emballages non nettoyés**

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN3082

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **DOT** Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Dipentène)

· **ADR** UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIPENTÈNE)

· **IMDG** SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIPENTÈNE), POLLUANT MARIN

· **IATA** SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contenant du DIPENTÈNE)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT, IMDG



- Classe 9 Matières et objets dangereux divers.
- Etiquette 9

· ADR



- Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
- Étiquette 9

· IATA



- Classe 9 Matières et objets dangereux divers.
- Etiquette 9
- 14.4 Groupe d'emballage III
- DOT, ADR, IMDG, IATA III
- 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : (R)-p-mentha-1,8-diène
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- Polluant marin : Attention : Matières et objets dangereux divers.
- Marquage spécial (ADR) : 90
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur F-A, S-F
- Code danger : A
- No EMS : A
- Catégorie pour le stockage A
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

- DOT
- Limitations quantitatives Sur les avions à passagers/trains : Aucune limite
Sur les avions cargo seulement : Aucune limite
- Remarques : Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code : E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 ml
- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** (-)
- **Remarques :** > 5 l: 9
- **IMDG**
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code : E1
Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml
Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml
- **IATA**
- **Remarques :** > 5 l: Classe 9
- **"Règlement type" de l'ONU :** UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIPENTÈNE), 9, III

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1 :** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas :** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut :** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII :** Conditions de limitation : 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1434 du 25 avril 2023 portant 19ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 1, section 1.1.3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1435 du 2 mai 2023 portant 20ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2024/197 du 19 octobre 2023 portant 21ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sensibilisation cutanée

Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Danger par aspiration

Jugement d'experts

· **Date de la version précédente** : 23.08.2024

· **Acronymes et abréviations** :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT : Département des transports des États-Unis

IATA : Association internationale du transport aérien

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division Américaine de la société chimique)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 06.03.2025

Numéro de version 2 – FR

Révision : 06.03.2025

Nom du produit : Huile Nautic & Deck

VOCV : Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, Suisse (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

LC50 : Concentration létale, 50 pour cent

LD50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

VPvB : très persistant et très bioaccumulable

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1 : Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3 : Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
